

Mardi 12 mai 2015

- 0 -

MOTION

CONCERNANT

L'Accord de libre-échange entre le Canada et la République de Corée, signé le 22 septembre 2014 et en vigueur depuis le 1er janvier 2015.

---ooo0ooo---

Monsieur le Président,

En vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, je fais motion pour que l'Assemblée nationale étudie, dans le délai prescrit par la Loi et en vue de son approbation, l'engagement international important que je viens de déposer, à savoir :

- L'Accord de libre-échange entre le Canada et la République de Corée, signé le 22 septembre 2014 et en vigueur depuis le 1er janvier 2015.